



**INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS
NON DANGEREUX DE GINASSERVIS**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



ANNEE 2018

Préambule

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation de l'installation pendant l'année 2015 suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008. Il est établi conformément aux prescriptions des articles 29, 45 et 46 de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Ce support d'information est réalisé par le SIVED Nouvelle Génération à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de Ginasservis et à la préfecture du Var.

SOMMAIRE

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | PRESENTATION DE L'INSTALLATION | 4 |
| 1.1 | Situation administrative | 4 |
| 1.1.1 | Listing des arrêtés préfectoraux | 4 |
| 1.1.2 | Nature, origine et capacité d'admission des déchets | 5 |
| 1.2 | Situation communale et cadastrale | 6 |
| 1.2.1 | Localisation de l'ISDND | 6 |
| 1.2.2 | Cohabitation entre le SMZV et le SIVED NG | 8 |
| 1.3 | Relevés topographiques et plan d'exploitation | 10 |
| 1.4 | Environnement naturel | 10 |
| 1.4.1 | Topographie | 10 |
| 1.4.2 | Faune, flore | 10 |
| 1.4.3 | Climatologie | 11 |
| 1.4.4 | Géologie | 11 |
| 1.4.5 | Hydrogéologie | 12 |
| 1.4.6 | Hydrologie | 12 |
| 1.5 | Environnement humain | 12 |
| 1.5.1 | Voisinage | 12 |
| 1.5.2 | Activités à proximité du site | 12 |
| 1.5.3 | Réseau routier | 13 |
| 1.5.4 | Bruit | 14 |
| 1.6 | Espaces protégés | 14 |
| 1.6.1 | Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) | 14 |
| 1.6.2 | Natura 2000 : directive oiseaux | 14 |
| 1.6.3 | Parc naturel régional du Verdon | 14 |
| 1.6.4 | Autres espaces protégés | 14 |
| 1.7 | Servitudes | 15 |
| 1.8 | Garanties financières | 15 |
| 2 | RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND | 16 |
| 2.1 | Description des moyens techniques | 16 |
| 2.1.1 | Equipements mobiles | 16 |
| 2.1.2 | Equipements fixes | 17 |
| 2.2 | Moyens humains | 19 |
| 2.2.1 | Horaires d'ouverture | 19 |
| 2.2.2 | Contrôle des admissions | 19 |
| 2.3 | Tonnages réceptionnés | 20 |
| 2.4 | Contrôle et suivi des impacts environnementaux | 20 |
| 2.4.1 | Emissions atmosphériques et composition du biogaz | 20 |
| 2.4.2 | Surveillance des eaux | 22 |
| 2.4.3 | Surveillance des niveaux sonores | 28 |
| 2.4.4 | Prévention des envols | 28 |
| 2.5 | Incidents et événements divers | 28 |
| 2.5.1 | Incidents | 28 |
| 2.5.2 | Evénements | 28 |

| | | |
|---------------------|--|-----------|
| 2.6 | Management Environnement Qualité et Sécurité | 29 |
| 2.6.1 | Sécurité | 29 |
| 2.6.2 | Environnement | 29 |
| 3 | DEPENSES ENGENDREES SUR L'ISDND | 29 |
| 3.1 | Prestations de services..... | 29 |
| 3.2 | Entretien du matériel roulant..... | 30 |
| 3.3 | Fourniture de matériel/consommable..... | 30 |
| 3.4 | Contrôles périodiques..... | 30 |
| 4 | VIE ADMINISTRATIVE | 31 |
| 4.1 | Visite des services de la DREAL | 31 |
| 4.2 | Suivi réglementaire de l'ISDND | 31 |
| 4.2.1 | DDAE du casier n°4 | 31 |
| 4.2.2 | Dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 | 32 |
| 4.2.3 | AMO pour la réhabilitation des casiers 2-3 et la création du site 2..... | 33 |
| 4.3 | Commission de Suivi du Site (CSS)..... | 33 |
| ANNEXES..... | | 34 |

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

1.1 Situation administrative

Dans le cadre du transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » par la communauté de communes Provence Verdon, au 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) assure l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis en lieu et place du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV).

Ainsi, le SIVED NG est autorisé, au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux

Suite à l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008 portant autorisation d'exploiter les casiers 2 et 3, l'ISDND de Ginasservis a fait l'objet des arrêtés suivants :

- d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) le 29 juin 2010 portant surveillance des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique,
- d'un APC le 18 février 2011 portant sur le dimensionnement des fossés extérieurs au site (art. 8.3.2.4 de l'AP de 2008) et l'ajout de prescriptions relatives à la gestion d'un événement lié au déclenchement du portique de détection de la radioactivité,
- d'un APC le 5 août 2011 portant modifications de la nomenclature ICPE et la capacité annuelle de stockage (art. 1.1.2 de l'AP de 2008),
- d'un AP le 20 mars 2013 abrogeant l'APC du 29 juin 2010,
- d'un AP le 05 décembre 2013 créant et fixant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 02 décembre 2014 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 22 juin 2016 portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique sur l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 de suspension de l'activité de l'ISDND
- d'un APC du 10 mai 2017 portant changement d'exploitant de l'ISDND de Ginasservis

Comme le décrit l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 de suspension de l'activité de l'ISDND, le SIVED NG n'est pas autorisé à recevoir de déchets destinés à l'enfouissement sur les casiers n°2 et 3 de l'ISDND. Ces casiers font l'objet d'un dossier de cessation d'activité (cf. chapitre 4.2.2).

1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

La capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND est de **21 600 tonnes/an**.

Les déchets autorisés et non autorisés dans l'ISDND sont ceux listés à l'article 3 de l'arrêté du 15 février 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

Les informations de ce chapitre font référence à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 et ses arrêtés complémentaires, dans l'attente du futur arrêté qui permettra l'exploitation du casier n°4.

1.1.2.1 *Déchets autorisés*

Les déchets autorisés dans l'ISDND de Ginasservis sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises.

1.1.2.2 *Déchets non autorisés*

Les déchets suivants ne sont pas autorisés à être stockés dans l'ISDND de Ginasservis :

- tous les déchets dangereux au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, y compris les déchets dangereux des ménages collectés séparément,
- les déchets ayant fait l'objet d'une collecte séparée à des fins de valorisation à l'exclusion des refus de tri,
- les ordures ménagères résiduelles collectées par une collectivité n'ayant mis en place aucun système de collecte séparée,
- les déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 %,
- les déchets radioactifs au sens de l'article L. 542-1 du code de l'environnement,
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux provenant d'établissements médicaux ou vétérinaires, non banalisés,
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.),
- les pneumatiques usagés à compter du 1^{er} juillet 2002

L'origine géographique des déchets ménagers acceptés sur le site est, dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008, celle du territoire du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) et du Syndicat Mixte du Haut-Var (SMHV), dont les communes membres ou clientes sont :

| SMZV | SMHV |
|--|--|
| Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Ginasservis, Montmeyan, Pontevès, Rians, Saint-Martin de Pallières, Saint-Julien le Montagnier, Seillons-Source-d'Argens, Tavernes, Varages, Verdrière (la), Vinon-sur-Verdon Nombre de communes : 16 | Aiguines, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, Moissac-Bellevue, Montfort-sur-Argens, Régusse, Salles-sur-Verdon (les), Tourtour, Vérignon, Villecroze Nombre de communes : 15 |

1.2 Situation communale et cadastrale

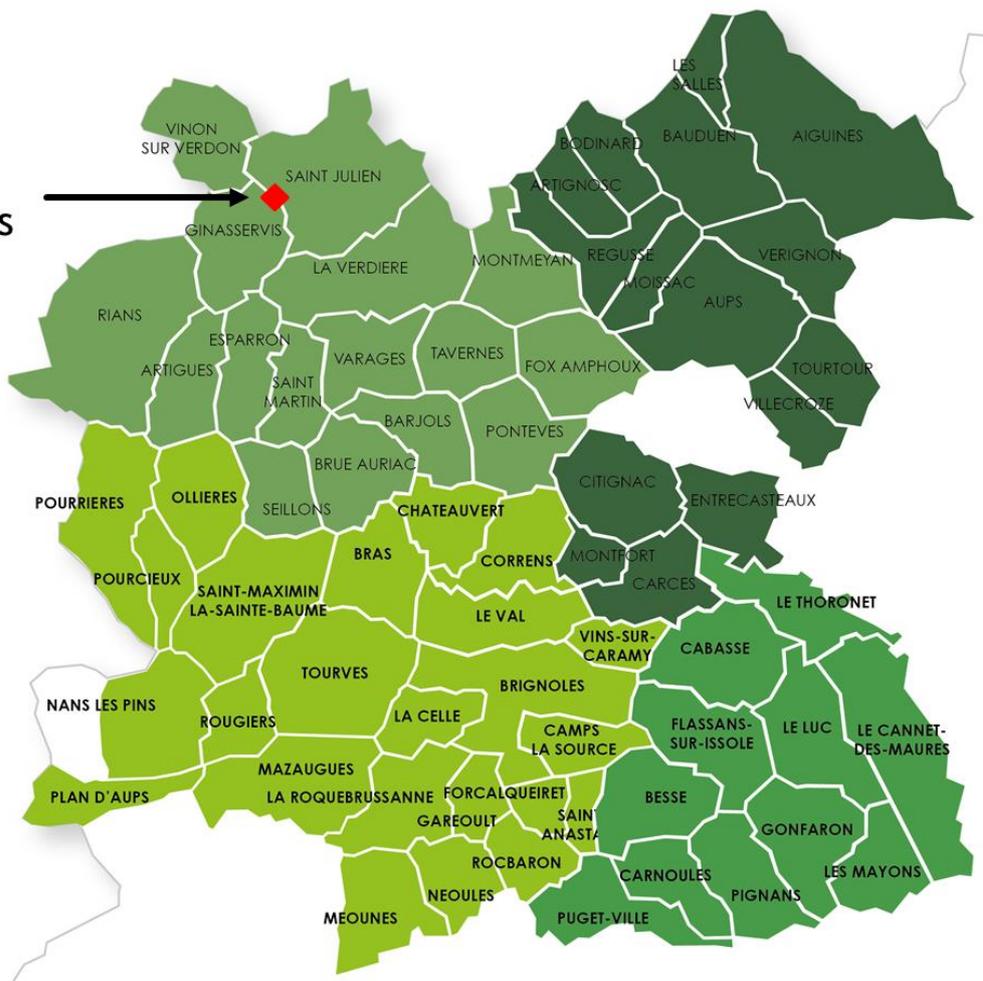
1.2.1 Localisation de l'ISDND

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares.



ISDND vue du ciel

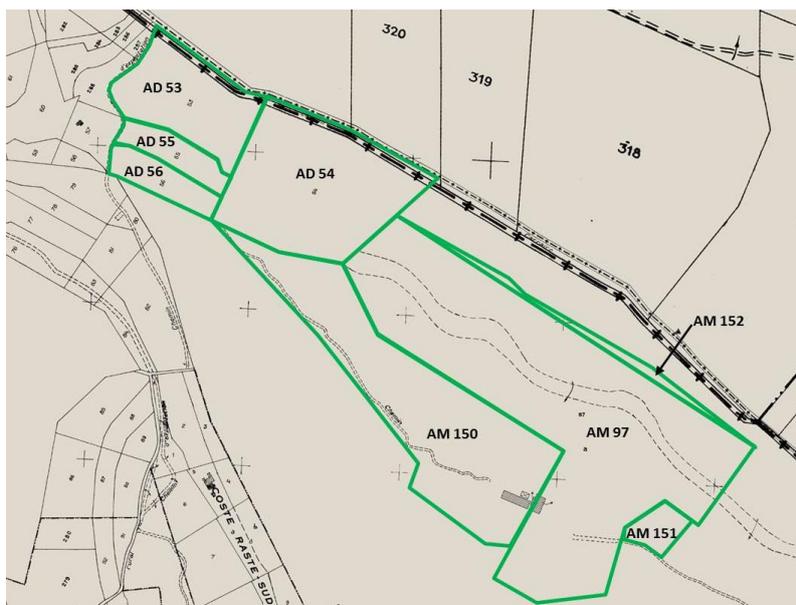
ISDND de
Ginasservis



Plan de localisation du site

Le propriétaire des parcelles suivantes reste le SMZV :

| Commune | Parcelle cadastrale | Année d'acquisition | Surface (ha) |
|--------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Ginasservis | AM 97 | 1979 | 9,5 |
| | AD 54 | 2002 | 3,51 |
| | AD 53 | 2013 | 1,86 |
| | AD 55 | | 0,55 |
| | AD 56 | | 0,59 |
| | AM 150 | 2014 | 2,70 |
| | AM 151 | | 0,43 |
| | AM 152 | | 0,49 |
| TOTAL | | | 19,63 |



Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

1.2.2 Cohabitation entre le SMZV et le SIVED NG

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon reste propriétaire des parcelles, dont une partie réservée au traitement des déchets ménagers est exploitée par le SIVED Nouvelle Génération. La page suivante contient un plan où la zone occupée par le SIVED NG est matérialisée par une ligne rouge. Le matériel roulant affecté à l'exploitation est désormais la propriété du SIVED NG et est présenté page 19 et 20 de ce rapport d'activité.

Le SMZV continue de gérer la compétence collecte des déchets ménagers et occupe les locaux (garage ateliers, hangars, bureau) pour sa bonne exécution et a fait aménager un quai de transfert pour permettre l'évacuation de ses déchets vers un centre d'enfouissement.

Une convention de mutualisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ISDND est en cours de réalisation.

1.3 Relevés topographiques et plan d'exploitation

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation, le SIVED Nouvelle Génération a procédé à un relevé topographique des casiers 2-3 et une mise à jour de son plan d'exploitation le 27 mars 2018 pour mesurer l'évolution des côtes altimétriques.

| |
|--|
| Le relevé topographique du 27 mars 2018 est joint à l'annexe 1 du rapport. |
|--|

1.4 Environnement naturel

1.4.1 Topographie

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la côte 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la côte 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

1.4.2 Faune, flore

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accroît, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œillets de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

1.4.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

Un pluviomètre avec enregistreur mis en place à proximité du casier n°3 a permis d'étudier la pluviométrie sur l'ISDND. Cependant, en raison d'un problème de fiabilité des données, le SIVED NG a fait le choix de s'associer à la station météorologique de la base aérienne de Vinon sur Verdon située à 8 km à vol d'oiseau de l'ISDND de Ginasservis. Sont ainsi communiquées la pluviométrie et les températures minimales et maximales. Les moyennes annuelles de la pluviométrie et de la température se trouvent dans tableau ci-dessous :

| Unité | Précipitations mm | Températures moyennes | |
|-------------|----------------------|-----------------------|-----------|
| | | Minimales | Maximales |
| | | °C | |
| Trimestre 1 | 150,6 | 1,1 | 13,6 |
| Trimestre 2 | 217 | 10,2 | 24,1 |
| Trimestre 3 | 87,7 | 13,5 | 31,4 |
| Trimestre 4 | 405,4 | 5 | 16,6 |
| Année 2018 | 860,7 | 7,4 | 21,4 |
| Année N-1 | 351,7 | 5,7 | 21,4 |

On peut constater une forte hausse de la pluviométrie par rapport à l'année 2017.

1.4.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,
- calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

1.4.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,
- préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines,
- vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- la présence de circulations d'eaux souterraines dans les calcaires,
- une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

1.4.6 Hydrologie

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.

Lors des pluies, l'eau s'infiltré en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon sur Verdon.

1.5 Environnement humain

1.5.1 Voisinage

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

1.5.2 Activités à proximité du site

1.5.2.1 *Activité agricole*

Les communes de Ginasservis et Saint-Julien possèdent de grandes surfaces boisées. La superficie agricole utilisée est de :

- 1 005 hectares sur Ginasservis, soit 27% de la surface totale de la commune,
- 1 063 hectares sur Saint-Julien, soit 14% de la surface totale de la commune.

Les cultures pratiquées sont essentiellement les céréales, vignes, arbres fruitiers et cultures maraîchères. L'élevage est peu développé dans ce secteur. Le recensement agricole mentionne des élevages de volailles, de chevaux et des ruches.

Le site se trouve dans une zone boisée et il n'y a pas de surface agricole à proximité.

1.5.2.2 Activité Industrielle

Une centrale photovoltaïque s'étend sur 20 hectares au sud de l'ISDND de Ginasservis.

1.5.2.3 Activité touristique

Il n'existe aucun chemin touristique aménagé dans l'emprise du site et son environnement proche. La commune de Ginasservis ne dispose pas de structures hôtelières de masse, le tourisme qui s'y développe est plus de type rural.

1.5.3 Réseau routier

1.5.3.1 Externe au site

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

- La route D554, qui relie Vinon sur Verdon, Ginasservis et La Verdière, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon sur Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

1.5.3.2 Interne au site

Depuis le portail d'entrée, l'accès se fait par une voie en enrobé jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Elle est à double sens de circulation, équipée de ralentisseurs et d'une vitesse limitée à 30 km/h.

L'accès aux zones de stockage se fait par des pistes en terre de gabarit suffisant pour permettre le croisement de véhicules.

Le trafic concernant l'activité de l'ISDND est essentiellement un trafic poids lourds et de bennes à ordures ménagères. Ce trafic est en 2018 généré par le Syndicat mixte de la zone du Verdon et son prestataire de collecte, depuis l'entrée de l'ISDND vers le quai de transfert qui a été aménagé cette même année.

Le trafic de véhicules légers est essentiellement dû au personnel travaillant sur site.

1.5.4 Bruit

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit.

1.6 Espaces protégés

1.6.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Deux ZNIEFF de type II 83130100 sont situées à moins de 10 km du site :

- Plaine de la Verdière et Ginasservis (850 m au sud-est du site)
- Bois de Montmajor (5km au sud-ouest du site)

1.6.2 Natura 2000 : directive oiseaux

Aucun site NATURA 2000 n'est répertorié sur la commune de Ginasservis.

Sur le territoire de la commune voisine de Saint-Julien, deux sites sont éligibles au titre de la directive habitat :

- Le cours du Verdon des Grandes Gorges à sa confluence avec la Durance, d'une superficie de 2 153 hectares, situé à plus de 7 km au nord-est de l'ISDND,
- Les Basses gorges du Verdon, bois de la Soque ou de Malsoque, plaine de la Grande Bastide, d'une superficie de 6 875 hectares, situé à plus de 6 km au nord-est de l'ISDND

Les Basses Gorges du Verdon sont également proposées en tant que Site d'Importance Communautaire, pour une superficie de 1 280 hectares.

1.6.3 Parc naturel régional du Verdon

La commune de Ginasservis est concernée par le Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon (FR8000033), dont la superficie est d'environ 192 794 hectares. Le site d'enfouissement se situe en limite ouest du PNR.

Toutefois l'Installation n'est pas soumise aux prescriptions réglementaires régissant le fonctionnement du parc du Verdon.

1.6.4 Autres espaces protégés

- Sites naturels inscrits ou classés : Sans objet

- Réserves naturelles : Sans objet
- Arrêté de protection Biotope : Sans objet
- Zone RAMSAR (Zone humide) : Sans objet
- Projet d'Intérêt Général : Sans objet

1.7 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières...) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

1.8 Garanties financières

Les garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en route du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008.

Depuis cette date, elles ont fait l'objet de plusieurs ajustements en fonction de la révision des indices entrant dans la formule d'actualisation (indice TP01).

La dernière modification, datant de 2017, correspond au changement d'exploitant, avec un ajustement du montant à l'euro près, comme précisé dans le tableau ci-après :

| Exploitant | SMZV | | | SIVED NG |
|-----------------------|-----------|----------------|----------------|-------------|
| Année(s) | 2009 | De 2010 à 2013 | De 2014 à 2016 | 2017 |
| Montant des garanties | 750 881 € | 898 054 € | 1 249 642 € | 1 249 641 € |

2 RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND

2.1 Description des moyens techniques

2.1.1 Equipements mobiles

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ISDND :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipés de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),



- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)



- Une pelle avec grappin de marque IHI, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2013)



- Un véhicule pompier de marque RENAULT, capable d'intervenir rapidement en cas de départ d'incendie sur la zone d'exploitation (année d'acquisition 2014)



2.1.2 Equipements fixes

L'installation de traitement est également dotée de :

- Un pont-bascule d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en simple pesée (tous les véhicules utilisant le pont sont préalablement « tarés »),
- Un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-bascule, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site,
- Une guérite équipée d'un terminal informatique réceptionnant les données du pont-bascule et la gestion déportée des approvisionnements en carburant,
- Filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°2
- Equipements de lutte contre l'incendie
 - Un réseau de 4 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation,
 - Une citerne souple de 200 m³ utile, utilisée en cas d'arrêt des bornes incendie.

- Un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines.
- Une unité de traitement des lixiviats, propriété de Sita Bio Energie



Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité



Filets de protection anti-envols



Bornes incendie



Citerne souple



Piézomètre

2.2 Moyens humains

L'exploitation de l'installation, en situation normale, est assurée par une équipe de quatre personnes mobilisées cinq jours par semaine, selon les apports de déchets :

- Un responsable de l'ISDND, en charge du suivi technique, réglementaire et administratif
- Un chargé du compactage et du recouvrement des déchets
- Un agent chargé d'accueil au pont bascule et du nettoyage général du site (ramassage des envois...).
- Un agent polyvalent effectuant des missions de remplacement sur les deux postes ci-dessus

Faute d'une activité normale de l'installation en 2018, le temps alloué à chacun des postes fut réduit de moitié ou interrompu momentanément (cas du chargé de compactage). Les agents ont été affectés le temps restant au service du SMZV, dans le cadre d'une mise à disposition.

2.2.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au samedi de 6 h à 12 h. Les déchets acceptés sur le site sont ceux décrits à l'article 1.2.1. du présent rapport pour les déchets ménagers,

2.2.2 Contrôle des admissions

En période d'activité normale, un premier contrôle administratif et quantitatif est géré par le responsable d'accueil à la guérite du pont bascule et du portique de détection de la radioactivité.



Guérite équipée d'un poste informatique

Un second contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée.

2.3 Tonnages réceptionnés

Conformément à l'arrêté de suspension d'activité du 23 novembre 2016, l'ISDND n'a réceptionné aucun déchet ménager ou assimilés en 2018.

2.4 Contrôle et suivi des impacts environnementaux

Le contrôle et suivi des impacts environnementaux sont visés, dans l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 par les chapitres suivants :

- Titre 9 – Surveillance des émissions et de leurs effets,
 - Auto-surveillance des émissions atmosphériques et composition du biogaz
 - Auto-surveillance des eaux (pluviales, traitées et souterraines)
 - Auto-surveillance des déchets
 - Auto-surveillance des niveaux sonores
- Titre 2 – Gestion de l'établissement,
 - Prévention des envols

2.4.1 Emissions atmosphériques et composition du biogaz

Seul le casier 1 fait l'objet d'une surveillance de ses émissions gazeuses. 6 puits de captages ont été forés en 2010 (P9, P6, P4, P11, P13 et P2 sur le plan ci-après) et dans le cadre de la couverture finale du casier 1, huit autres puits ont été aménagés ainsi qu'un point de purge en prévision du raccordement au réseau de torchère planifié lors de la réhabilitation des casiers 2 et 3.



Localisation des puits forés sur le casier 1

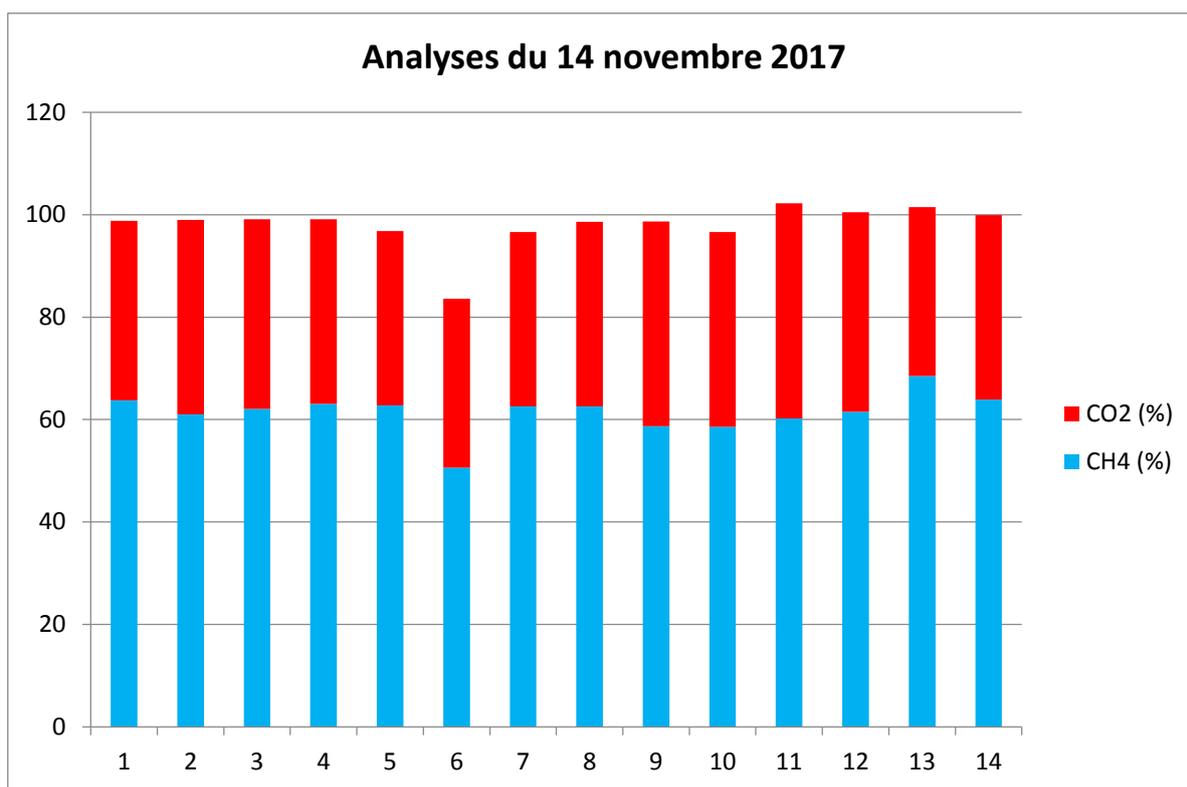
Compte tenu de la stabilisation des résultats ces dernières années, les analyses initialement prévues en novembre 2018 ont été reporté à 2019. Pour rappel, voici les résultats des analyses menées le 14 novembre 2017 :

- Conditions d'interventions

| Température | Humidité | Pression atm. | Ciel | Vent | Précipitations |
|-------------|----------|---------------|--------|-------|----------------|
| 14,6 °C | 30,2 %HR | 962,9 hPa | Dégagé | Moyen | Aucune |

- Résultats des mesurages

| Puits | CH ₄ (%) | CO ₂ (%) | O ₂ (%) | H ₂ S ppm | Pression mbar | Température °C | Humidité %HR | Vitesse m/s |
|-----------|---------------------|---------------------|--------------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|-------------|
| 1 | 63,8 | 35,0 | 0,0 | 73,0 | 0,05 | 15,8 | 71,6 | 0,0 |
| 2 | 61,0 | 38,0 | 0,0 | 440,0 | 0,07 | 18,9 | 49,7 | 0,0 |
| 3 | 62,1 | 37,0 | 0,0 | 324,0 | 0,04 | 16,2 | 74,4 | 0,0 |
| 4 | 63,1 | 36,0 | 0,0 | 206,0 | 0,06 | 18,6 | 55,9 | 0,0 |
| 5 | 62,8 | 34,0 | 0,0 | 6,0 | 0,04 | 15,1 | 70,0 | 0,0 |
| 6 | 50,6 | 33,0 | 0,0 | 16,0 | 0,08 | 16,9 | 65,4 | 0,0 |
| 7 | 62,6 | 34,0 | 0,0 | 4,0 | 0,05 | 14,2 | 75,0 | 0,0 |
| 8 | 62,6 | 36,0 | 0,0 | 0,0 | 0,04 | 17,6 | 67,2 | 0,0 |
| 9 | 58,7 | 40,0 | 0,0 | 41,0 | 0,10 | 19,1 | 48,7 | 0,0 |
| 10 | 58,6 | 38,0 | 0,0 | 36,0 | 0,05 | 16,2 | 70,0 | 0,0 |
| 11 | 60,2 | 42,0 | 0,0 | 240,0 | 0,03 | 18,9 | 51,1 | 0,0 |
| 12 | 61,5 | 39,0 | 0,0 | 33,0 | 0,04 | 17,7 | 58,2 | 0,0 |
| 13 | 68,5 | 33,0 | 0,0 | 92,0 | 0,05 | 19,8 | 50,6 | 0,0 |
| 14 | 63,9 | 36,0 | 0,0 | 85,0 | 0,05 | 15,2 | 77,2 | 0,0 |



Commentaires du chargé de mesure :

« Les taux des composants principaux sont similaires à ceux des deux années précédentes. Les taux en méthane très riches ne signifient pas à eux seuls une forte production de biogaz, ni des éventuelles odeurs, car la pression en sortie des événements est très faible. Les taux d'H₂S ont baissé par rapport à 2016, notamment sur les puits les plus récents. »

2.4.2 Surveillance des eaux

Le SIVED NG confie pour l'année 2018 la surveillance des eaux de surface et souterraines à la société A2E Environnement, en y incluant la surveillance initiale des perméats issus du traitement par osmose inverse, afin de se conformer à l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 juin 2016.

Le rapport d'analyse 2018, amputé des pages 175 à 228 (AP 2008) est joint à l'annexe 2 du rapport.

Les résultats des analyses menées sur les perméats, les eaux pluviales, les lixiviats et les eaux souterraines sont détaillés dans le rapport d'analyse joint en annexe. Ci-après, les conclusions à en tirer.

2.4.2.1 *Eaux résiduaires*

Les eaux résiduaires du site pouvant faire l'objet d'un rejet dans le milieu naturel se divisent en deux catégories :

- Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dirigées vers un bassin pluvial tampon de 1 700 m³ de capacité. Ces eaux ne sont théoriquement pas polluées dans la mesure où elles ne ruissellent pas sur la zone d'exploitation
- Les eaux épurées ou « perméats » issues du traitement des lixiviats par une Unité d'Osmose Inverse (UOI). Avant traitement, les lixiviats transitent par un bassin de stockage de 2 000 m³.

2.4.2.2 Eaux de ruissellement interne

L'AP du 28 novembre 2008 prévoit dans son article 9.2.3.1.1 qu'un contrôle des eaux pluviales soit effectué « à chaque fois qu'il est envisagé de procéder à un rejet au milieu récepteur des eaux pluviales contenues dans le bassin et en tout état de cause au moins une fois par trimestre ».

L'ISDND de Ginasservis compte un bassin amont et un bassin aval.

Si les analyses menées du 19 juin 2018 au 4 décembre 2018 démontrent une amélioration progressive de la qualité des ERI (diminution du pH, de la conductivité), les données obtenues montrent quelques dépassements et ne permettent pas un rejet des eaux dans le milieu naturel.

2.4.2.3 Perméats

En 2018, ce sont 1 730 m³ de lixiviats qui ont été traitées par l'intermédiaire d'une Unité d'Osmose Inverse, sous la gestion de la société SITA Bioénergies. L'installation a eu un rendement d'épuration de 70,62% :

| | | |
|-----------------------|--|---------------------------------------|
| Volume initial traité | 1 776 m ³ | |
| Sous-produits | Perméat | Concentrât |
| | 1 254 m ³ | 522 m ³ |
| Exutoire | Milieu naturel. (vallon à l'aval du site de la décharge – art. 4.3.5 de l'AP de 2008) | Réinjection dans le massif de déchets |

Deux campagnes de traitement ont pu être réalisées en 2018 (juin-juillet et novembre). Tous les paramètres (concentration et charges) sont conformes à l'arrêté régissant le site. Léger dépassement en conductivité. Deux campagnes RSDE ont pu être réalisées concomitamment aux bilans de rejet du perméat en juin et juillet. Quatre campagnes devront être réalisées en 2019 pour terminer le programme de la surveillance initiale et éditer un rapport final.

2.4.2.4 Eaux souterraines

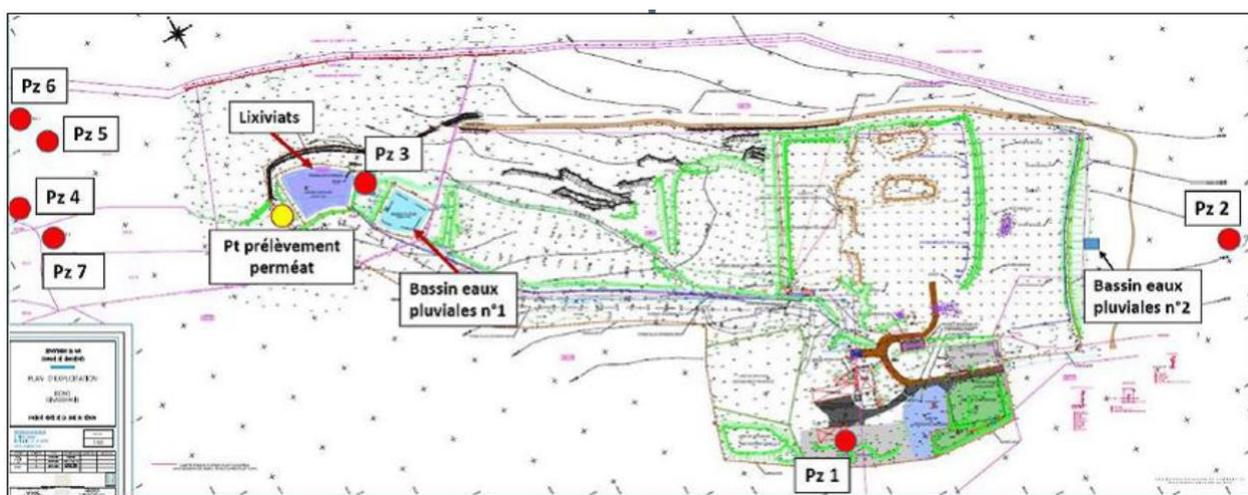
Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en deux temps :

- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ₁, PZ₂ et PZ₃, en 2002,
- PZ₄ et PZ₅ en 2013
- PZ₆ et PZ₇ en 2016

2.4.2.4.1 Méthodologie et emplacements des piézomètres

Les ouvrages sont suivis quatre fois par an, conformément à l'art. 9.2.4 de l'AP de 2008 (tableau ci-après résumant les fréquences et paramètres d'analyses à réaliser sur les eaux souterraines).

| Paramètre analysé | Fréquence d'analyse |
|--|---|
| Conductivité, potentiel d'oxydo-réduction, pH, COT | Une analyse complète annuelle et trois analyses trimestrielles |
| <p><u>Analyses physico-chimiques</u> :</p> <p>NO₂⁻, NO₃⁻, NH₄⁺, Cl⁻, SO₄²⁻, PO₄³⁻, K⁺, Na⁺, Ca²⁺, Mg²⁺, Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, DCO, AOX, PCB, HAP, BTEX</p> <p><u>analyse biologique</u> : DBO5</p> <p><u>analyses bactériologiques</u> : coliformes fécaux, coliformes totaux, streptocoques fécaux, salmonelles (présence)</p> | une analyse de référence avant la mise en exploitation ; puis une analyse tous les ans. |



Localisation des piézomètres existants et nouvellement créés sur le site avec le sens d'écoulement supposé des eaux souterraines

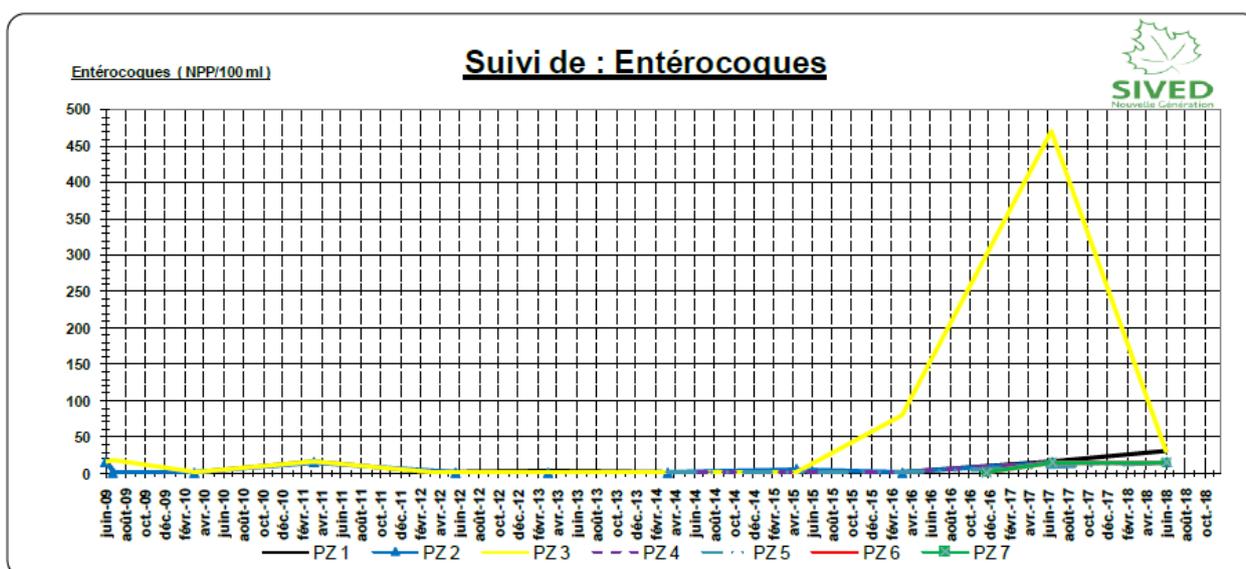
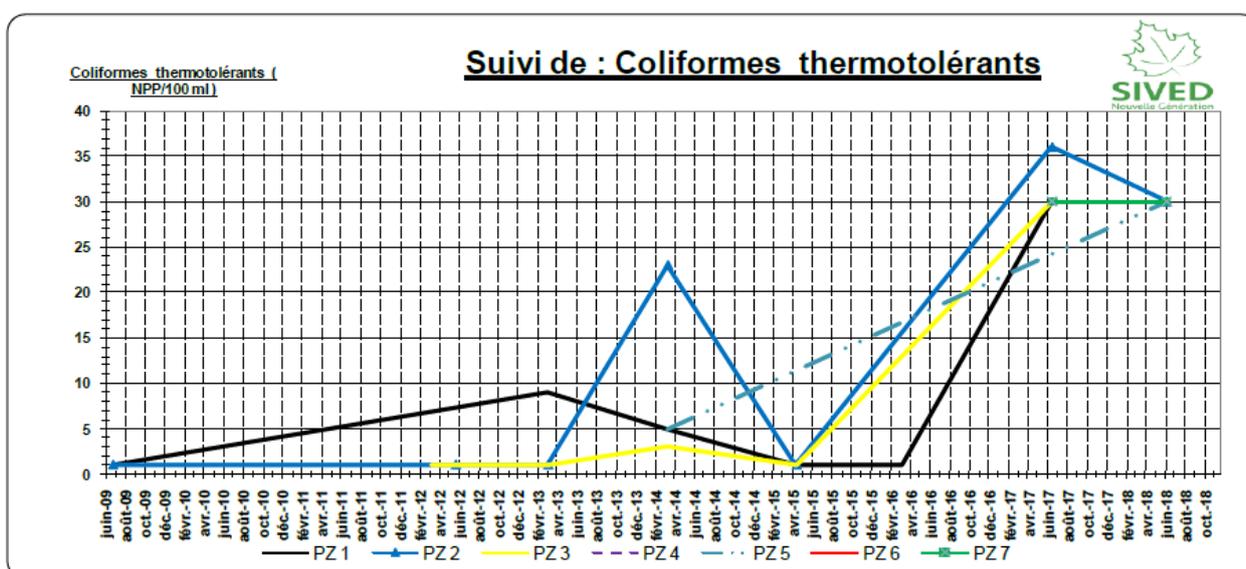
- PZ₂ est le piézomètre amont.

- PZ₁ apparaît légèrement excentré par rapport à la zone d'exploitation. La pertinence de son positionnement est remise en cause bien qu'il soit dans le sens global de l'écoulement supposé des eaux souterraines.
- PZ₃ est considéré comme le piézomètre aval. Cependant, son positionnement à l'amont du bassin des lixiviats a nécessité le forage rapide de 2 autres piézomètres après ce bassin.
- PZ₄ et PZ₆ dans l'axe du vallon,
- PZ₅ et PZ₇ dans l'axe supposé de l'écoulement des eaux.

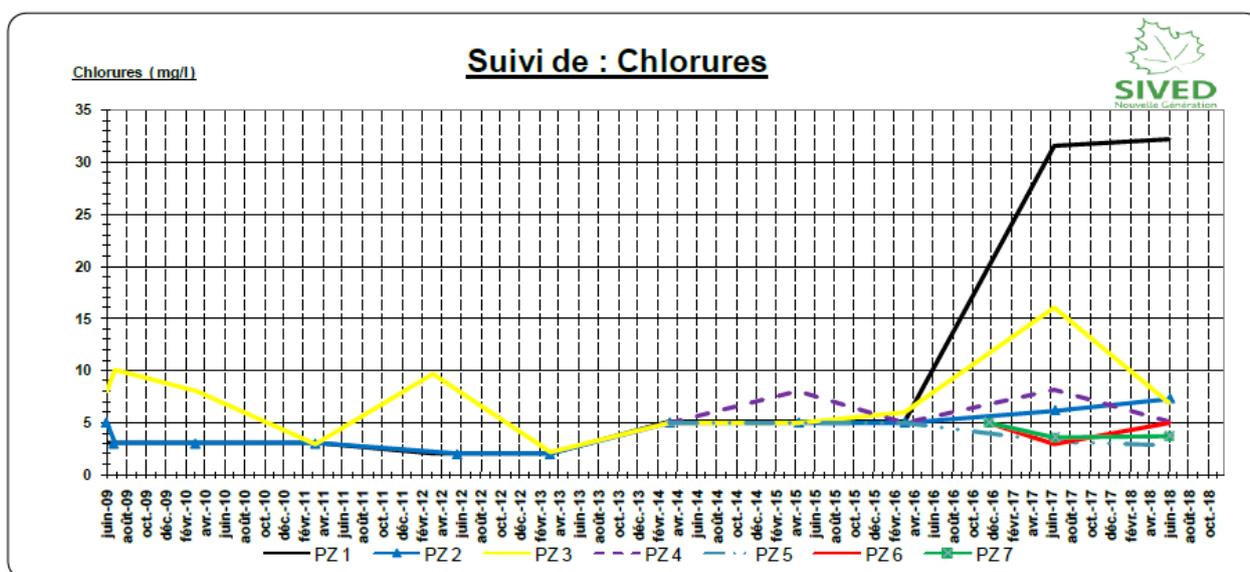
2.4.2.4.2 Résultats des analyses

Les analyses des eaux souterraines mettent en évidence les éléments suivants :

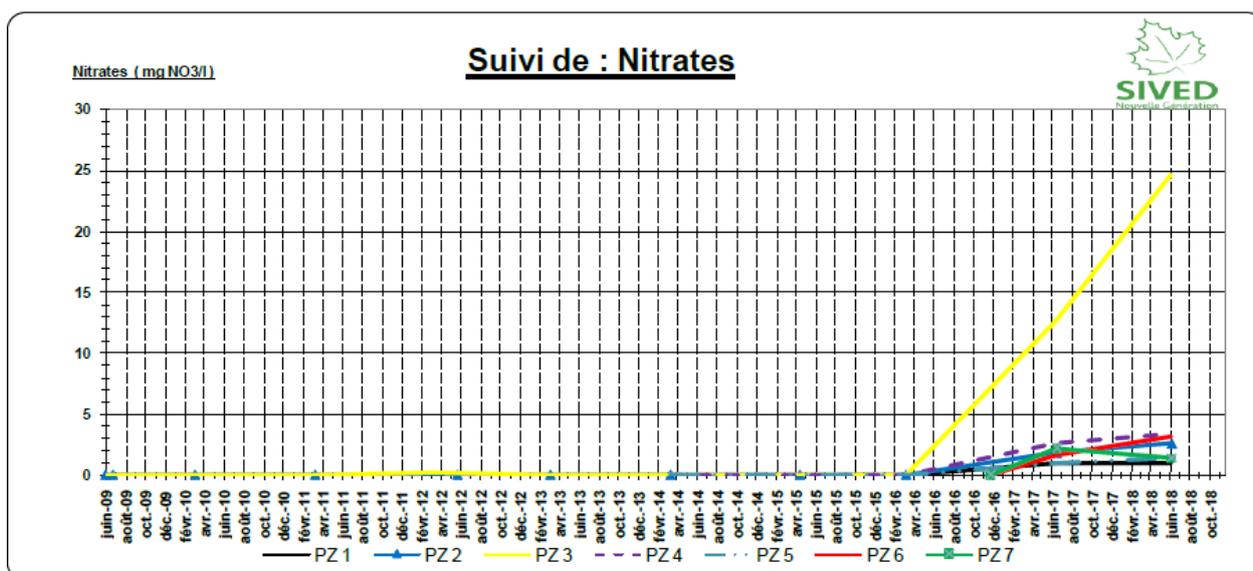
- Une baisse de la flore bactérienne



- Des traces de chlorure sur le piézomètre n°1



- Une augmentation significative de nitrates sur le piézomètre 3



Les PZ1 et PZ3 apparaissent en 2018 comme les points les plus sensibles de ce suivi. Une influence (faible) de l'ISDND est suspectée sur ces points. A noter les difficultés d'échantillonnage sur la plupart des PZ dues d'une part à la profondeur des PZ (un équipement de pompage à demeure est recommandé) mais également dues à un décalage et/ou une obstruction partielle sur les PZ extérieurs rendant difficile voire impossible la descente de la pompe de purge. Un fichier Excel de récolement a été fourni reprenant l'ensemble des paramètres depuis 2009, les courbes sont fournies en annexe.

2.4.2.5 Analyse des lixiviats

Une campagne d'analyse des eaux du bassin des lixiviats est effectuée à minima tous les deux ans selon les besoins du SIVED NG. Après une première étude en 2015, cette étude a été menée chaque année et donc renouvelée le 19 juin 2018. Les valeurs trouvées, comparées à celles du 29 juin 2017, sont renseignées dans le tableau ci-après :

| Paramètres | Unités | Valeurs 2017 | Valeurs 2018 |
|--|-------------------------|---------------|---------------|
| Température de l'eau sur site | °C | 22,6 | 34,7 |
| pH in situ | Unités pH | 9,4 | 7,93 |
| Conductivité à 25°C | µS/cm | 17000 | 10120 |
| Pouvoir d'oxydo-réduction | mV | 66 | -84 |
| Matières en suspension (MES) | mg/l | 370 | 39 |
| AOX | mg Cl/l | 2,6 | 1,2 |
| Nitrates | mg NO ₃ /l | <2.66 | <4.43 |
| Azote nitrique | mg N-NO ₃ /l | <0.60 | <1.00 |
| Nitrites | mg NO ₂ /l | 0,29 | 0,26 |
| Azote nitreux | mg N-NO ₂ /l | 0,09 | 0,08 |
| Chlorures (Cl) | mg/l | 3700 | 1710 |
| Chrome (VI) | mg/l | <0.15 | <0.20 |
| DCO | mg O ₂ /l | 6840 | 3860 |
| DBO-5 | mg O ₂ /l | 600 | 410 |
| Carbone Organique par oxydation | mg/l | 1600 | 620 |
| Fluorures | mg/l | <0.5 | <0.5 |
| Azote Kjeldahl | mg N/l | 304 | 444 |
| Azote global (NO ₂ +NO ₃ +NTK) | mg N/l | 303.6<x<304.2 | 444<x<445 |
| Indice phénol | µg/l | <10.0 | <100 |
| Cyanures aisément libérables | µg/l | <100 | <10 |
| Minéralisation Acide Nitrique | | Fait | Fait |
| Aluminium (Al) | mg/l | 2,87 | 2,03 |
| Arsenic (As) | mg/l | 0,14 | 0,07 |
| Cadmium (Cd) | mg/l | <0.01 | <0.01 |
| Chrome (Cr) | mg/l | 1,45 | 0,81 |
| Cuivre (Cu) | mg/l | <0.02 | <0.02 |
| Etain (Sn) | mg/l | 0,245 | 0,165 |
| Fer (Fe) | mg/l | 2,37 | 2,4 |
| Manganèse (Mn) | mg/l | 0,76 | 0,4 |
| Nickel (Ni) | mg/l | 0,3 | 0,16 |
| Phosphore | mg P/l | 12,6 | 5,42 |
| Plomb (Pb) | mg/l | <0.01 | <0.01 |
| Zinc (Zn) | mg/l | 0,06 | 0,04 |
| Mercure (Hg) | µg/l | <0.5 | <0.5 |
| Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn | mg/l | 8.055<x<8.095 | 6.005<x<6.046 |
| Indice Hydrocarbures (C10-C40) | mg/l | <0.50 | <0.50 |

Commentaire : Le curage du bassin des lixiviats au troisième trimestre de 2017 a permis, comme le mettent en évidence les mesures effectuées en 2018, une amélioration notable de la qualité des lixiviats avec une forte baisse de la conductivité, des matières en suspension et du carbone organique.

2.4.3 Surveillance des niveaux sonores

Une campagne de mesures des bruits engendrés par l'installation de stockage dans le voisinage proche du site a été réalisée en 2013 (cf. rapport d'activité 2013).

Aucune autre mesure n'a été effectuée en 2018.

Les prochains contrôles des niveaux sonores seront réalisés sur demande de l'Inspection des Installations Classées (art. 9.2.7 de l'AP de 2008).

2.4.4 Prévention des envols

Suite à l'arrêt de l'exploitation du casier n°3 en novembre 2016 et à sa couverture provisoire en 2017 (environ 10 cm de matériaux), les envols ont fortement diminué. La présence d'un filet anti-envol entre les casiers 1 et 2, combinée à la clôture du talus sud-est et aux interventions des agents du SIVED NG ont drastiquement limité la présence d'envol en dehors de l'enceinte de l'ISDND

2.5 Incidents et événements divers

2.5.1 Incidents

Un incendie sans conséquence sur l'environnement et l'intégrité des casiers est survenu le 25 juillet 2018.

Le message d'information transmis aux services de l'Etat est joint à l'annexe 3 du rapport.

2.5.2 Événements

Le laboratoire APAVE a été missionné pour réaliser les contrôles inopinés des rejets aqueux. Leur intervention a eu lieu le 23 novembre 2018, pendant une campagne de traitement des lixiviats, afin d'effectuer les mesures sur le rejet des perméats dans le milieu naturel ainsi que sur les eaux pluviales de la lagune situé en aval de l'ISDND.

Les rapports d'intervention de l'APAVE sur les rejets aqueux sont joints à l'annexe 4 du rapport.

2.6 Management Environnement Qualité et Sécurité

2.6.1 Sécurité

Le SIVED NG sensibilise les intervenants extérieurs sur le respect des consignes dans l'enceinte de l'ISDND par l'intermédiaire d'un plan de circulation matérialisant l'ensemble des installations. Il est positionné à droite du portail d'entrée (cf. image ci-dessous).



Panneau de circulation à droite du portail d'entrée

2.6.2 Environnement

Le SIVED NG a l'intention de se conformer à la certification ISO 14001 dès la réouverture de l'ISDND, comme c'était le cas jusqu'à la fermeture administrative de ce dernier.

3 DEPENSES ENGENDREES SUR L'ISDND

3.1 Prestations de services

| <i>Prestation</i> | <i>Entreprise</i> | <i>Coût HT</i> | <i>Coût TTC</i> |
|---|----------------------------------|----------------|-----------------|
| Raccordement informatique | Vdi Plouvier | 266,67 € | 320,00 € |
| Traitement des lixiviats | Sita Bioénergies | 38 805,60 € | 46 566,72 € |
| Débroussaillage zone pare feux | Société Forestière de la Durance | 1 600,00 € | 1 920,00 € |
| Surveillance pluviométrique | Météo France | 223,00 € | 267,60 € |
| Formation CACES cat 2-4 de deux agents | SARL City Pro | 1 330,00 € | 1 596,00 € |
| Reproduction DDAE casier 4 et livraison | SA Burgeap | 1 201,36 € | 1 441,64 € |

| | | | |
|---------------------------|------------------|-------------|-------------|
| Addendum au DDAE casier 4 | SA Burgeap | 4 000,00 € | 4 800,00 € |
| Inspection piézométrique | Saur Hydrocurage | 800,00 € | 960,00 € |
| Pompage du drain sec | Saur Hydrocurage | 253,00 € | 303,60 € |
| Total | | 48 479,63 € | 58 175,56 € |

3.2 Entretien du matériel roulant

| <i>Acquisitions</i> | <i>Entreprise</i> | <i>Coût HT</i> | <i>Coût TTC</i> |
|---|-------------------|----------------|-----------------|
| Fourniture et remplacement pièces Pelle IHI | Hydro Technic | 2 515,83 € | 3 019,00 € |
| Intervention sur chargeur chenille LIEHERR | Hydro Technic | 629,77 € | 755,72 € |
| Réparation vérin de levage Pelle IHI | Hydro Technic | 397,25 € | 476,70 € |
| Fourniture batterie pour le tractopelle | Alpes Provence Vi | 98,00 € | 117,60 € |
| Contrôle connectique du chargeur chenille | Ets Pic | 414,50 € | 497,40 € |
| Total | | 4 055,35 € | 4 866,42 € |

3.3 Fourniture de matériel/consommable

| <i>Prestation</i> | <i>Entreprise</i> | <i>Coût HT</i> | <i>Coût TTC</i> |
|---|-------------------|----------------|-----------------|
| Crépine pour bassin des lixiviats | Sarl Ledesma | 25,00 € | 30,00 € |
| Pompe à lixiviats et clapet anti retour | Sarl Belle Evt | 379,94 € | 455,93 € |
| Solution étalonnage | Eurl Hanna | 42,00 € | 50,40 € |
| Equipements protection individuelle | SAS Master Pro | 111,67 € | 134,00 € |
| Combiné Phmètre/conductimètre | Pierron | 204,50 € | 245,40 € |
| Livraison de gasoil non routier pour engins | Sarl Sabatier | 2 119,00 € | 2 542,79 € |
| Total | | 2 882,10 € | 3 458,52 € |

3.4 Contrôles périodiques

Le site de Ginasservis fait régulièrement l'objet de contrôles périodiques de bon fonctionnement de ses installations ou matériels déjà en place.

Au cours de l'année 2018, ces contrôles ou vérifications ont portés sur :

| <i>Prestation</i> | <i>Entreprise</i> | <i>Coût HT</i> | <i>Coût TTC</i> |
|---------------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Maintenance du portique radioactivité | Saphymo | 805,00 € | 966,00 € |
| Maintenances des bornes à incendie | SMMI | 255,00 € | 306,00 € |
| Surveillances des eaux | A2E Environnement | 9 540,00 € | 11 448,00 € |
| Réalisation de plan topographique | CLD Conseil | 1 430,00 € | 1 716,00 € |
| Contrôle inopiné rejets aqueux | Apave Sud Europe | 1 855,00 € | 2 226,00 € |
| Total | | 13 885,00 € | 16 662,00 € |

4 VIE ADMINISTRATIVE

4.1 Visite des services de la DREAL

La réunion de lancement de la mission de rédaction du dossier de cessation d'activités des casiers 2 et 3 (cf. 4.2.2) a permis aux services de l'Etat de rappeler au SIVED NG les points suivants :

- Les volumes de déchets ayant pu « déborder » des casiers 2 et 3 doivent être repris et confinés dans l'enceinte des casiers
- La couverture finale des casiers 2 et 3 devra respecter l'article 35 de l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.
- L'indépendance hydraulique devra être assurée entre les casiers 3 et 4
- La nécessité d'assurer la bonne protection du site par des clôtures

4.2 Suivi réglementaire de l'ISDND

4.2.1 DDAE du casier n°4

Suite au dépôt du DDAE le 8 janvier 2018 par le Directeur Général des Services du SIVED NG en Préfecture de Toulon, les services de la DREAL du Var ont effectué des remarques débouchant sur la remise d'un premier addendum le 22 juin 2018.

L'addendum n°1 du DDAE est joint à l'annexe 5 du rapport.

Puis des remarques complémentaires du service biodiversité eau et paysages et du service départemental d'incendie et de secours ont nécessité des réunions d'échanges avec le bureau d'étude en charge du dossier, Ginger Burgeap. L'addendum n°2 visant à la correction des points soulevés, sera déposé en 2019.

4.2.2 Dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3

Le dossier réglementaire de cessation d'activité est exigé par les articles R.512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation.

Le 11 décembre 2017, le SIVED NG avait attribué au cabinet Ekos Ingénierie la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 de l'ISDND de Ginasservis.

Les prestations visaient à :

- Elaboration d'un dossier de cessation d'activité (DCA) des casiers 2 et 3 en tenant compte de tous les documents réglementaires qui ont jalonné la vie du site (tranche ferme)
- Elaboration d'un avant-projet (AVP) de réalisation de la couverture finale des casiers 2 et 3 en tenant compte du DCA (tranche optionnelle 1)
- Rédaction des pièces du marché de maîtrise d'œuvre et analyse des offres (tranche optionnelle 2 non affermie)
- Suivi du maître d'œuvre pendant la phase de travaux et leur réception (tranche optionnelle 3 non affermie)

Le bureau d'étude, le SIVED NG ainsi que les services de la DREAL du Var ont lancé la mission le 1^{er} février 2018 lors d'une réunion de travail sur l'ISDND de Ginasservis. L'objectif étant de répondre au mieux aux attentes des services de l'Etat.

L'inspecteur des installations classées ayant précisé que le contenu technique du projet de réaménagement qui sera présenté dans le dossier de cessation d'activité devra être de niveau AVP, le SIVED NG a activé la tranche optionnelle 1 « *Elaboration d'un Avant-projet (AVP) de réalisation de la couverture finale des casiers 2 et 3* ».

L'avant-projet sommaire fut présenté en réunion le 17 avril 2018. Les différents scénarios possibles de réaménagement et leur pré-chiffrage économique furent étudiés selon les hypothèses suivantes :

- o Réalisation du casier 4 ou non
- o Réaménagement du massif de déchets en dôme ou en une pente favorisant le photovoltaïque ;
- o Fonctionnement standard ou bioréacteur ;
- o Equipement de traitement et de valorisation du biogaz : Torchère, évaporateur, ou bio-chaude.

Suites aux échanges, les scénarios les plus plausibles furent ceux prenant en compte :

- La réalisation du casier 4.
- La mise en place d'une torchère

Des comparatifs de coûts en fonction de la TGAP, du traitement des lixiviats furent également demandés par le SIVED NG afin de pouvoir se décider sur le scénario à retenir en vue du dossier de cessation d'activité.

Afin de permettre aux élus du SIVED NG d'effectuer un choix en connaissance de tous les éléments, une réunion de présentation de l'avant-projet fut organisée le 28 mai 2018 en présence du bureau d'étude Ekos Ingénierie. Les différentes étapes ont été décrites (réaménagement en

forme de dôme ou adapté à la pose de panneaux photovoltaïques, couverture des casiers 2-3, gestion des lixiviats et du biogaz, piste de réflexion pour le casier 4).

Suite à la validation du scénario par les élus du SIVED NG, le bureau d'étude s'est attelé à finaliser le dossier de cessation d'activité en prenant avis auprès des services de la DREAL du VAR.

Par un courrier en date du 30 juillet 2018, le Président du SIVED NG a transmis au Préfet du Var le dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 de l'ISDND de Ginasservis

Le dossier de cessation d'activité « version juillet 2018 » est joint à l'annexe 6 du rapport.

Au 31 décembre 2018, le dossier est toujours en cours d'instruction par les services de l'Etat.

4.2.3 AMO pour la réhabilitation des casiers 2-3 et la création du site 2

Afin de mener de front les deux dossiers majeurs de l'ISDND de Ginasservis, le SIVED NG a fait le choix de sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des casiers 2-3 et la création du casier n°4. A l'issue d'une procédure de marché public débutée fin octobre 2018, Antéa Group, société d'ingénierie et de conseil en environnement, a été désignée par les élus pour accompagner le SIVED NG pour réaliser les missions suivantes :

- Rédaction des pièces du marché de maîtrise d'œuvre et analyse des offres (tranche ferme)
- Suivi de la maîtrise d'œuvre et des prestations des contrôleurs extérieurs (tranche optionnelle)

4.3 Commission de Suivi du Site (CSS)

La dernière CSS s'est tenue le 26 juin 2018, à la Sous-Préfecture de Brignoles.

Le compte rendu de la CSS est joint à l'annexe 7 du rapport.

Annexes

- 1) Relevé topographique du 27 mars 2018
- 2) Rapport d'analyse de surveillance des eaux 2018
- 3) Déclaration incendie du 25 juillet 2018
- 4) Rapports d'analyses du contrôle inopiné de l'APAVE sur les rejets aqueux 2018
- 5) Addendum n°1 du DDAE du casier 4
- 6) Dossier de cessation d'activité des casiers 2-3 « version juillet 2018 »
- 7) Compte rendu de la CSS du 26 juin 2018

Relevé topographique du 27 mars 2018

Rapport d'analyse de surveillance des eaux 2018

Déclaration incendie du 25 juillet 2018

Rapports d'analyses du contrôle inopiné de l'APAVE sur les rejets aqueux 2018

Addendum n°1 du DDAE du casier 4

Dossier de cessation d'activité des casiers 2-3

Compte rendu de la CSS du 26 juin 2018